



Compte rendu de la réunion du 17 juin 2014

Participants :

6 participants

Calendrier prévisionnel :

- Mardi 2 septembre 19h30 prochaine réunion mensuelle (préparation journée des associations)
- Samedi 6 septembre : journée des associations
- Samedi 20 septembre : Assemblée générale « La Parole aux Citoyens » avec pique-nique citoyen

Programme 2014/2015

Au-delà des réunions mensuelles le troisième mardi de chaque mois, il est envisagé :

- La participation à la journée des associations (avec la réalisation d'enquêtes/sondages)
- Le pique-nique citoyen à l'occasion de l'AG du 20 septembre
- Des soirées à thèmes du style « café-débat » avec si possible la participation d'un intervenant extérieur (thèmes et dates approximatives à définir)
- Une soirée pourrait être consacrée à la présentation des résultats des sondages et de la boîte à idées (date à définir)
- Un samedi matin du style « Mallemort en marchant » pour visualiser ce qui à préserver ou à améliorer dans notre village
- Autres idées, ... ?

Préparation journée des associations

Il faut inscrire l'association à cette journée et retenir la salle de réunion pour le 2 septembre (**action Hervé**)

Il est convenu de préparer :

- Des panneaux présentant les buts de l'association, le bilan des actions 2013/2014, le programme 2014/2015
- La présentation du site internet (PC + projecteur vidéo + WiFi ou 4G)
- Un panneau « Des idées pour Mallemort » associé à une boîte à idées. Les gens pourraient soit coller des stickers avec leur propositions sur le panneau, soit mettre leurs propositions dans une boîte à idées
- Un panneau de photos sur un thème qui reste, à définir : Mallemort autrefois/aujourd'hui ou Mallemort bons côtés/ mauvais côtés ?
- Des sondages sur des thèmes du genre « Quel Mallemort voulez-vous en 2030 ? », « Quelle démocratie pour Mallemort ? »

- Des flyers à distribuer pour donner l'adresse du site internet et inviter les gens à venir aux réunions (il faudra aussi proposer au gens de s'inscrire à l'association ce jour là: l'association sera d'autant plus crédible qu'elle aura d'adhérents)
- Eventuellement des jeux (puzzle)

La préparation de cette journée va nécessiter un travail non négligeable et il y aura peu de temps à la rentrée pour finaliser cette préparation. Il est donc convenu de se répartir les tâches de la façon suivante :

- Utilisation active d'internet pour définir entre nous le contenu des panneaux, des sondages et des divers documents nécessaires,...
- Chacun de nous est leader d'un sujet pour le faire avancer sur le plan du contenu et du matériel :
 - o Panneau + boîte « Des Idées pour Mallemort » : **Nathalie**
 - o Panneau Photos : **Muriel**
 - o Flyers (= doc d'adhésion ?) : **Hervé**
 - o Panneaux association/actions /programme: **Jean-Claude**
 - o Sondages : **Thierry**
 - o Présentation site internet : **Jean-Pierre** (à confirmer)

Quelques points de droit :

Lors de son premier conseil municipal Hélène a interdit tout enregistrement audio ou vidéo des débats. Après recherche, il s'avère que le fait d'interdire l'enregistrement des conseils municipaux est illégal. Il est étonnant qu'aucun conseiller, pas plus dans l'opposition que dans la majorité, n'ait remis en cause cette disposition.

L'affichage « à la porte de la mairie » des convocations, ordres du jour, comptes-rendus des conseils et autres documents destinés à l'affichage publics doit se faire à l'extérieur afin que tout citoyen puisse y avoir accès à tout moment. A Mallemort cet affichage est situé à l'intérieur de la mairie et n'est accessible qu'aux heures d'ouverture. Cette disposition est illégale car elle constitue un obstacle à la libre information des citoyens. Là encore il est étonnant que jamais personne ne se soit élevé contre cette pratique.

A propos de la subvention à « Solidarité Paysans »

Nous avons eu un débat, sans conclusion, sur le fait de savoir si l'intervention de Dimitri lors du dernier conseil municipal pour s'opposer à la modification en séance de la subvention à Solidarité Paysans était justifiée ou non.

Hors réunion : après vérification le droit d'amendement des conseillers municipaux existe bel et bien aux travers de nombreux cas de jurisprudence (Conseil d'Etat, Cours administrative d'Appel, Tribunaux Administratifs,...). Ce droit peut s'exercer en séance. (voir pages 29 et 30 du document en annexe)

Conclusion : plus de quarante années de verrouillage de la vie démocratique locale font que tout le monde (majorité, opposition, simple citoyens) confond désormais les modes de fonctionnement institués par Mr Conte avec les véritables lois de la république. On peut craindre que le changement culturel indispensable au rétablissement d'un fonctionnement réellement démocratique de notre commune soit encore long !

Discussion sur le passage en régie de certaines associations :

La mairie a décidée de financer certaines associations en gérant les dépenses en régie plutôt qu'en attribuant des subventions.

Pourquoi certains domaines (animation, culture, jumelage) et pas d'autres (sports, vivons ensemble, office du tourisme, crèche) ?

Est-ce une avancée démocratique ?

L'intercommunalité est elle un risque pour la démocratie ?

La volteface de la commune concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est extrêmement surprenante. La justification donnée (les autres communes de l'agglomération sont opposées à cette mise en œuvre) n'est pas claire : Saint Chamas mettra en œuvre la réforme à la rentrée de septembre.

Cette péripétie nous alerte sur le risque d'affaiblissement que l'intercommunalité fait courir à la démocratie locale : dans les communes des décisions qui se prenaient auparavant en conseil municipal, et donc sous le regard des citoyens et en présence de l'opposition, se prennent désormais dans des assemblées communautaires sans véritable contrôle démocratique et avec une visibilité quasi nulle pour les habitants de la commune.

Une question se pose : quels mandats le conseil municipal donne-t-il à nos représentants au conseil communautaire pour voter dans les assemblées communautaires ?

Réunion avec la mairie

La mairie semble faire preuve d'une certaine défiance vis-à-vis de l'association (refus de notre proposition de pique-nique citoyen, grandes difficultés à obtenir la moindre copie de documents légaux,...). Pourtant l'évolution de culture démocratique que nous souhaitons promouvoir à Mallemort ne pourra se faire sans elle. Une réunion avec Mme le Maire est souhaitable pour préciser les objectifs de l'association, rétablir un minimum de confiance et définir des axes de convergence.

Après discussion il est convenu de proposer que cette réunion se tienne après l'assemblée générale.

Séance levée à 21h